



# PROBLEMATIQUE DES ESPACES VERTS DANS LA PLANIFICATION URBAINE



279 Rue Victoria, BP : 43 Douala – Cameroun – Tél. : + (237) 233 42 18 32 - Fax : + (237) 233 42 88 17

*Disponibilité - Innovation - Responsabilité - Qualité*

*Availability - Innovation - Responsibility - Quality*

[www.douala.cm](http://www.douala.cm) - [cudcabmaire.ps@douala.cm](mailto:cudcabmaire.ps@douala.cm) / [cabmaire.douala@douala.cm](mailto:cabmaire.douala@douala.cm)





# SOMMAIRE DE L'EXPOSE

1

ENJEUX

2

POLITIQUE MISE EN PLACE

3

METHODES ET MOYENS

4

RESULTATS

5

PERSPECTIVES

**SOMMAIRE**





# 1

## ENJEUX

Un urbanisme durable s'entend d'un urbanisme qui préserve les espaces verts, les paysages et les zones naturelles sensibles et qui évite de mettre en péril des espèces, des habitats naturels et des terres agricoles de grande qualité. Dans un monde toujours plus urbanisé, où règne béton et asphalte, l'espace vert apparait comme indispensable pour la ville.







# 1

## ENJEUX

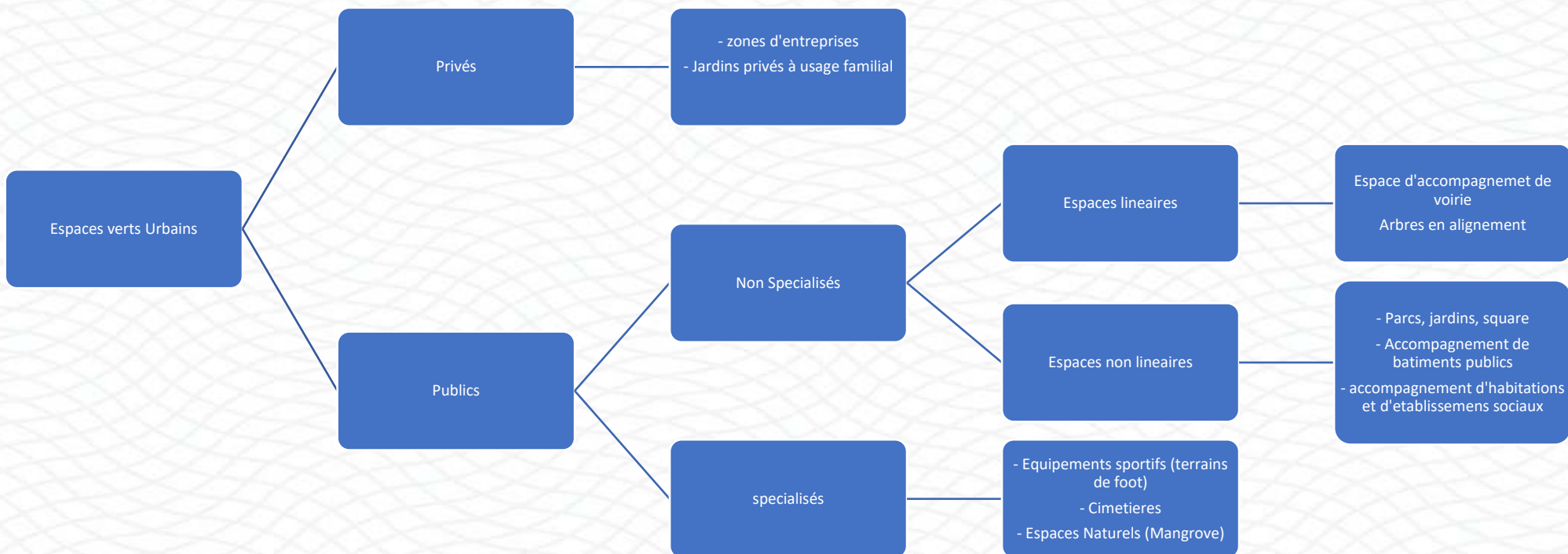
Face à la complexité et à la rigueur de l'environnement bâti, ce dernier invite au repos et à la relaxation. L'espace vert crée des barrières contre le bruit, la poussière et la pollution atmosphérique, mais constitue aussi une source de fraîcheur, une satisfaction visuelle, une stimulation intellectuelle et un espace de cohésion sociale. La végétation crée un contraste favorable avec le bâti tout en valorisant les différents constituants du paysage et en créant une aération profitable du tissu urbain.





# 1

## ENJEUX





2

## POLITIQUE DE MISE EN PLACE

### Textes de loi

#### **La loi N° 96/12 du 05 Août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement**

Dans ses article 29 « Sont interdits, les déversements, écoulements, rejets, dépôts, directs ou indirects de toute nature et, plus généralement, tout fait susceptible de provoquer la dégradation des eaux superficielles ou souterraines en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques. »

article 40 alinéa (2) « Les agglomérations urbaines doivent comporter des terrains à usage récréatif et des zones d'espace vert, selon une proportion harmonieuse fixée par les documents d'urbanisme et la loi forestière, compte tenu notamment des superficies disponibles, du coefficient d'occupation du sol et de la population résidentielle. »



# 2

## POLITIQUE DE MISE EN PLACE

### Textes de loi

#### **La loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et des pêches**

En son l'article 33. « Les communes urbaines sont tenues de respecter, dans les villes, un taux de boisement au moins égale à 800 m<sup>2</sup> d'espaces boisés pour 1 000 habitants. Ces boisements peuvent être d'un ou de plusieurs tenants. ».

#### **La loi N° 98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau.**

La foresterie urbaine permet de réduire la pollution de l'eau superficielle et souterraine en limitant l'accès aux populations et leurs activités polluantes (article 6 alinéa (3) « Sont, en outre, interdits, le nettoyage et l'entretien des véhicules à moteur, des machines à combustion interne et d'autres engins similaires à proximité des eaux. »)





2

## POLITIQUE DE MISE EN PLACE

### Textes de loi

#### **La loi N° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun**

Art.9.- 1) Sont inconstructibles, sauf prescriptions spéciales, les terrains exposés à un risque naturel (inondation, érosion, éboulement, séisme, etc.) ; les parties du domaine public classées comme telles et les aires écologiquement protégées telles que définies par la législation relative à la gestion de l'environnement.

Art.54.- La restructuration et la rénovation urbaine ont pour objet : l'amélioration des conditions de vie et de sécurité des populations, au regard : des accès aux habitations ; des espaces verts ; de l'environnement ; des voiries et réseaux divers zones sensibles à sauvegarder pour des raisons environnementales, ou touristiques ou de réserve foncière.

*Douala o Mallemma*

279 Rue Victoria, BP : 43 Douala – Cameroun – Tél. : + (237) 233 42 18 32 - Fax : + (237) 233 42 88 17

Disponibilité - Innovation - Responsabilité - Qualité

Availability - Innovation - Responsibility - Quality

[www.douala.cm](http://www.douala.cm) - [cudcabmaire.ps@douala.cm](mailto:cudcabmaire.ps@douala.cm) / [cabmaire.douala@douala.cm](mailto:cabmaire.douala@douala.cm)





# 2

## POLITIQUE DE MISE EN PLACE

### 2 - Documents de planification

#### Le SDAU de 1983

Ce document avait retenu environ 90 ha d'espaces verts repartis sur divers sites :

- (a) « l'axe vert central » et le jardin botanique de la falaise entre Akwa et Bonanjo (20 ha en tout) ;
- (b) le Parc TSF de New-Bell (4 ha) ;
- (c) le Parc des Sports de Nylon (6 ha) ;
- (d) le parc Omnisports de Bépanda (10 ha) et (e) le Parc de loisirs de Makèpé (50 ha).

#### Le PDU de la Ville de Douala à l'horizon 2025

Ce document a développé son programme autour de six points clés parmi lesquels : « l'aménagement des espaces verts et de récréation ». Ses aspirations dans ce domaine ont conforté les propositions du SDAU avant d'inclure des données telles que l'aménagement :

- les bords de la Dibamba à l'Est, (820 hectares, dont une partie occasionnellement inondable).
- A l'embouchure du Tongo Bassa, (60 hectares, mais éventuellement étendus sur les îles et presqu'îles de la rivière).
- A Bonabéri, dans les méandres de la Crique Lobe (90 hectares), entre le nouveau lotissement de Bonamatoumbe et Sodiko.



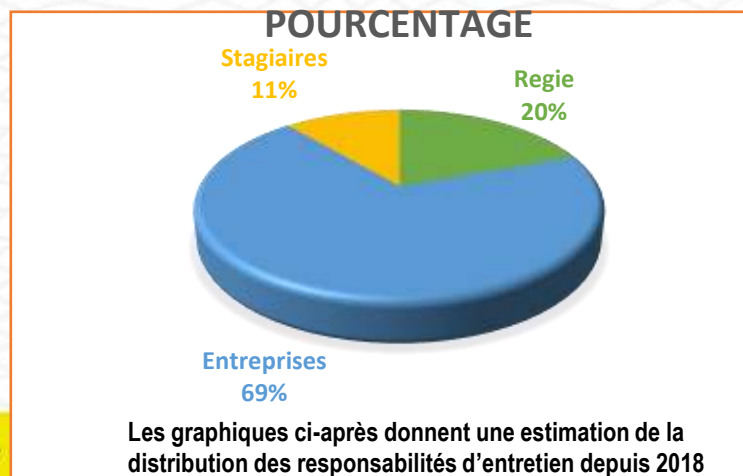
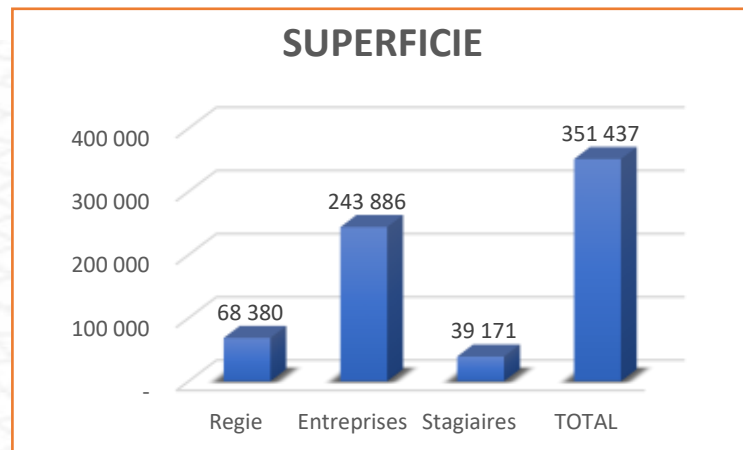


# 3

## METHODES ET MOYENS

La gestion des espaces verts de la Ville de Douala se fait depuis quelques années déjà selon trois principaux modes :

- En régie, par les équipes du Bureau de Gestion des Parcs et Jardins Publics (20%) ;
- Par contrat, à travers des entreprises sélectionnées par Appel d'Offres (70%) ;
- Le partenariat avec les horticulteurs de la ville (5%).
- Toutes fois il existe un mode optionnel assuré par les stagiaires de l'opération « Occupation Jeunes » qui vient se greffer aux travaux en régie.





# 4

## RESULTATS

Ces dix dernières années, les superficies d'espaces verts aménagés n'ont cessé de croître. Les projets et programme mis en place ont permis d'intégrer prioritairement la création d'espaces verts. Avant 2018 la superficie totale annuelle d'espace verts était de 351 435 m<sup>2</sup> à date cette superficie est passée à 561 976 m<sup>2</sup> soit une augmentation de 210 541 m<sup>2</sup> au cours des 5 dernières années

- L'aménagement des voies d'accès au stade Japoma ;
- Le Prolongement Nord du Boulevard de la République ;
- L'aménagement des giratoires sur la pénétrante Est ;
- L'aménagement des giratoires sur la pénétrante Ouest ;
- Les travaux du deuxième pont sur le Wouri ;
- Le projet de drainage pluvial ;
- Le programme Douala Green City
- Projet d'aménagement de certains espaces verts de la ville ;
- Projet d'amenée d'eau dans certains espaces verts ;
- Travaux d'entretien des espaces verts de la ville de Douala ;
- Acquisition d'équipements et matériels pour l'entretien des espaces verts en régie ;





# 5

## PERSPECTIVES

Consciente du rôle et de l'importance de l'espace vert pour le décor urbain, la Ville de Douala devra pour les prochaines années améliorer la qualité des espaces verts existants et la création de nouveaux espaces.

Pour le triennal 2023-2025, des projets d'envergure sont déjà calés :

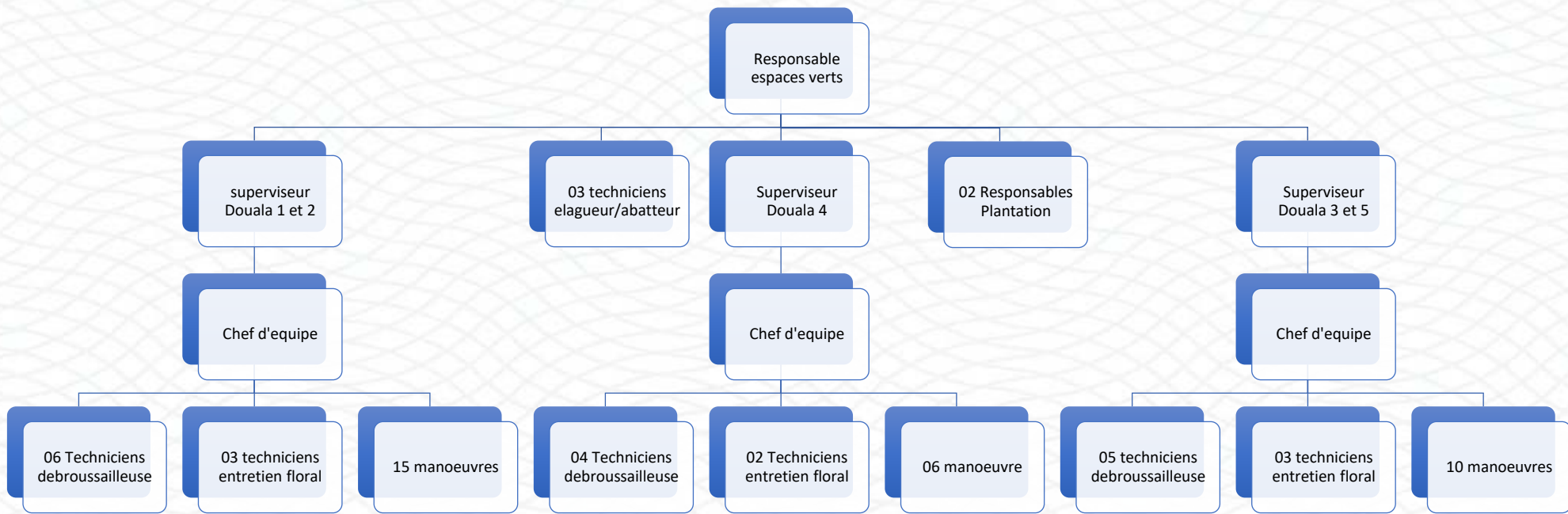
- Le PDVIR qui permettra de réaliser la plantation de 11 950 arbres ;
- Le programme restituer le trottoir aux piétons qui favorisera la requalification du Boulevard de la Liberté évalué à 36 248 025 FCFA ;
- Le projet d'aménagement et d'entretien des espaces verts de la ville de Douala pour un montant de 900 000 000 FCFA
- Le projet d'aménagement paysager de la place du Gouvernement d'une superficie de 8000 m<sup>2</sup> pour un montant évalué à 700 000 000 FCFA
- La création d'une pépinière municipale
- La restructuration de certains cimetières évaluées à 115 000 000 FCFA
- Les études pour l'aménagement de nouveaux jardins publics
- La prise en compte des espaces verts dans la délivrance des permis de construire
- La création systématique d'espaces verts dans les lotissements par les promoteurs immobiliers





# 5

## PERSPECTIVES



Les graphiques ci-après donnent une estimation de la distribution des responsabilités d'entretien depuis 2018



# MERCI DE VOTRE BIENVEILLANTE ATTENTION



279 Rue Victoria, BP : 43 Douala – Cameroun – Tél. : + (237) 233 42 18 32 - Fax : + (237) 233 42 88 17

Disponibilité - Innovation - Responsabilité - Qualité

Availability - Innovation - Responsibility - Quality

[www.douala.cm](http://www.douala.cm) - [cudcabmaire.ps@douala.cm](mailto:cudcabmaire.ps@douala.cm) / [cabmaire.douala@douala.cm](mailto:cabmaire.douala@douala.cm)